

● (5.30 p.m.)

Je pense que c'est aux promoteurs de ces projets de loi de poser cette question avant qu'ils ne deviennent un pion dans le régime auquel nous sommes soumis en ce moment. On a certainement posé cette question avant de patronner l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie. Je suis convaincu que la réponse était juste, et si elle était présentée en termes tels que la Chambre pût les comprendre, et que la compagnie et la société n'hésitent pas à dire qu'elles deviendraient propriété canadienne, bon nombre de ces projets de loi donneraient lieu à très peu de débats.

J'aimerais passer à une autre partie de ce rapport. J'ai ici un grand nombre de chiffres qui montrent le caractère de société légalement constituée de l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie et son association avec la Life and Casualty, ainsi qu'avec les autres compagnies auxquelles elle est mêlée. Mais je vais citer directement ce qui s'est dit au comité:

Nous estimons, monsieur, que l'expansion de la filiale canadienne, en particulier en ce qui concerne le nombre de gens servi par nos contrats d'assurance collective, justifie qu'il y ait au début une participation canadienne dans cette compagnie, et que finalement elle devienne propriété canadienne.

Une fois encore, il retourne directement à l'essentiel, à savoir, que cette compagnie finira par devenir propriété canadienne.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Je ne participe pas souvent aux débats de ce genre, mais plus je consulte le *Feuilleton*, plus je suis convaincu que je le ferai plus souvent. Je ne m'en excuse pas. Il y a quelques mois, j'ai pris la parole, à cette heure, relativement à une société qui relevait d'un domaine tout à fait différent de celui-ci. J'ai dit à l'époque que j'estimais que la plupart des députés, sinon tous—et je suis bien certain que tous les membres de mon parti à la Chambre, ainsi que la plupart des membres et des partisans de mon parti au Canada, sinon tous—insistent pour que nous ne fassions rien à la Chambre qui puisse favoriser, appuyer et prolonger la mainmise des États-Unis sur l'économie canadienne, et que sous aucun prétexte, si peu importants que puissent sembler les projets de loi, nous n'adoptions de mesures qui renforcent la mainmise actuelle des sociétés étrangères sur notre économie.

La Chambre et l'autre endroit ont été saisis de ce bill à plus d'une reprise avant la présente session. Les raisons en sont restées les mêmes. Je tiens à dire que le parrain du bill,

le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) est un excellent député et un homme sympathique. Il a fait ce qu'il croit être son devoir civique et, en parrainant ce bill, il estime qu'il remplit son rôle en tant que membre du Parlement. Ses relations avec cette compagnie ne sont pas particulièrement étroites. Ce que j'aurai à dire du bill ou de cette compagnie n'a donc rien à voir avec le parrain de la mesure. Puis-je cependant conjurer celui-ci, ainsi que chacun des députés, de ne plus jamais parrainer, désormais, un bill d'initiative parlementaire en faveur d'une société privée si ledit bill contribue le moins du monde à renforcer le contrôle et la mainmise des Américains sur l'économie canadienne à moins que le député ne soit convaincu qu'il n'y a rien de mal à étendre le contrôle et la mainmise des États-Unis sur notre pays et qu'il n'en approuve l'étendue actuelle. Seul, me semble-t-il, un député acquis à cette manière de penser peut se sentir libre de parrainer semblable bill. Tous les autres estimeront qu'appuyer une mesure de ce genre est contraire aux intérêts du pays.

Le bill tend à doter la compagnie, à titre rétroactif, d'une charte fédérale. Le surintendant des assurances nous dit que la situation actuelle a été la source de beaucoup de difficultés et d'inconvénients pour la compagnie. Je ne puis que le déplorer. Cette compagnie appartient à 71 p. 100 à l'Aetna Life Insurance Company of Hartford, Connecticut, qui en a le contrôle et est elle-même contrôlée par l'Aetna Life and Casualty Company of Hartford, Connecticut, à qui elle appartient. Je me demande, incidemment, s'il n'y aurait pas un moyen rapide de reconquérir une grande partie de notre contrôle économique sur le pays en négociant avec les États-Unis l'achat de tout l'État du Connecticut, ou tout au moins de la cité d'Hartford, qui semble abriter et protéger la plupart, sinon la totalité, des compagnies d'assurances qui ont de puissants intérêts au Canada. De la sorte, nous pourrions peut-être simplement et rapidement rendre aux Canadiens la propriété et le contrôle d'un important secteur de notre économie, en particulier dans le domaine financier. Je dis cela pour plaisanter mais il est un peu affligeant de constater que dans les bills présentés à la Chambre au fil des années il soit question de Hartford (Connecticut). Cet endroit doit être hautement prisé des compagnies d'assurances en particulier.

Je le répète: ce projet de loi vise à faciliter les choses à l'Excelsior, compagnie d'assurance-vie. Le surintendant des assurances a déclaré au comité de l'autre endroit que cette méthode diffère de celle qu'on emploie d'habitude pour la constitution en société de ces